

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après plusieurs reports, notamment liés à la crise sanitaire, le document qui va réglementer le droit des sols jusqu'en 2035 est en passe d'être validé par les élus la communauté de communes Terres de Bresse.

Mais avant cela, il sera présenté aux administrés, au cours de trois réunions publiques qui seront organisées :

- Le 17 janvier 2023 à 20h à la salle des fêtes de Romenay
- Le 23 janvier 2023 à 20h au Palace de Cuisery
- Le 30 janvier à 20h à la salle des fêtes de Ouroux sur Saone

Ce sera l'occasion pour les élus de venir expliquer leur démarche, le contexte réglementaire et surtout les enjeux de ce document de planification.

Après cela, il faudra être encore un peu patient avant l'entrée en vigueur effective de ce nouveau zonage et de ce nouveau règlement à l'échelle intercommunale, puisqu'il y aura toute une phase de validation par différents organismes de l'Etat (environ 6 mois)

L'enquête publique, qui garantit l'égalité de traitement entre chaque concitoyen avec la nomination d'un commissaire enquêteur indépendant, sera organisée en septembre/octobre 2023. Ce sera l'occasion pour n'importe quel administré de venir porter requête pour un éventuel amendement. Le détail des permanences du commissaire sera communiqué sur différents supports, le moment venu : site Internet de la communauté de communes, Facebook de la communauté de communes, presse etc.

Enfin, après le rapport d'enquête, le PLUi pourra être approuvé définitivement par délibération du conseil communautaire. Il deviendra « opposable aux tiers » dans un court délai à compter de cette délibération, soit début 2024.

D'ici là, pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service urbanisme de la communauté de communes Terres de Bresse au 03 85 32 30 07 ou amenagementduterritoire@terresdebresse.fr

